haute savoie
le Département

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Ressources
DCP. Direction Culture et Patrimoine

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Transport de jeunes et d'acteurs éducatifs dans le cadre du projet IMAJE_21273 (Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA)

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°	2026A0629
Date limite de remise des plis	26 / 10 / 2026 à 12 heures
Procédure de passation	Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

ATTENTION : REMISE DES PLIS PAR VOIE ELECTRONIQUE EXCLUSIVEMENT

1. OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
DGA Ressources - DCP. Direction Culture et Patrimoine
Représentant : M. Martial SADDIER Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie
Adresse : BAT. DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
1 RUE DU 30ème R.I.
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX
Téléphone : 04.50.33.50.00
SIRET : 22740001700074
Site internet : http://www.hautesavoie.fr

- **Description de la prestation :**

Le contrat porte sur les prestations suivantes : transport de jeunes et d'acteurs éducatifs dans le cadre du projet IMAJE_21273 (Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA).

Le projet IMAJE d'une durée de 36 mois est subventionné à hauteur de 80 % de FEDER (Fonds Européen de développement régional).
Il se clôturera en décembre 2027 s'adresse principalement à des jeunes entre 11 et 17 ans scolarisés en collèges, lycées agricoles et lycées professionnels et des jeunes sous protection de l'enfance. Il consiste à favoriser la découverte du territoire alpin et ses principaux enjeux par le biais d'un programme de sensibilisation et de mise en pratique sur le terrain avec des interviews de scientifiques, d'élus, d'acteurs économiques et etc.
Des rencontres entre élèves des différents établissements scolaires engagés dans le projet et entre acteurs éducatifs sont organisées durant toute l'année scolaire.
Le titulaire aura la charge de l'organisation d'un service ponctuel de transports principalement sur temps scolaire, de jeunes, de personnels d'encadrement des établissements scolaires et d'acteurs éducatifs participant au projet « IMAJE ».

Code CPV	Libellé CPV
60130000-8	Services spécialisés de transport routier de passagers
60140000-1	Transport non régulier de passagers
60100000-9	Services de transport routier

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Objet du contrat	Transport de jeunes et d'acteurs éducatifs dans le cadre du projet IMAJE_21273 (Interreg VI-A France-Italia ALCOTRA)
Acheteur	DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
Structure	Lot unique
Lieu d'exécution	Département de la Haute-Savoie
Durée	12 Mois - Marché sans mise en concurrence ultérieur avec le même titulaire possible
Développement durable	Clause environnementale - Critère environnemental
Pénalités de retard	P = V x R / 1000
Variation des prix	Révisables (formule)
Nature des prix	Prix unitaires

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lots pour les motifs suivants : impossible d'identifier des prestations distinctes.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

- **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

- **Planning prévisionnel de la consultation* :**

Publication de la consultation	Septembre 2026
Retrait du dossier de consultation, élaboration et remise de l'offre par le candidat	Septembre - Octobre 2026
Ouverture des plis, examen des candidatures et des justificatifs	Octobre 2026
Analyse des offres, demandes de précisions éventuelles	Novembre 2026
Classement des offres et attribution du contrat	Novembre 2026
Information des candidats non retenus	Décembre 2026
Signature et notification du contrat	Décembre 2026
Démarrage des prestations	Décembre 2026

**Ce planning est prévisionnel et ne saurait engager la responsabilité de l'acheteur en cas de décalage dans le temps. L'acheteur se laisse la possibilité de le modifier ou de l'ajuster si besoin.*

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0629.

Les soumissionnaires devront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions…) se fera via la plateforme de dématérialisation. Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :
- Règlement de la consultation (RC) ;
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles ;
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) et ses annexes éventuelles ;
- DC1, DC2 et DC4 vierges ;
- Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles ;
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU) ;
- Détail Quantitatif Estimatif (DQE).

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

- **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0629.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

- **Variantes :**

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées. Si une variante est néanmoins présentée par un candidat, la variante seule serait rejetée et serait examinée uniquement l'offre de base, sous réserve de la possibilité de son identification.

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Situation juridique :

Document	Descriptif
Lettre de candidature	Une lettre présentant la candidature accompagnée des pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat ainsi que, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les co-traitants (DC1).
Interdiction de concourir	Une déclaration sur l'honneur que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir en application des articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la commande publique (DC1).
Redressement judiciaire	Si le candidat est en redressement judiciaire, il peut joindre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet permettant d'apprécier la poursuite de l'activité.

Capacité économique et financière :

Document	Descriptif
Déclaration chiffre d'affaires	Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacités techniques et professionnelles :

Document	Descriptif
Déclaration des effectifs du candidat	Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement, pour chacune des trois dernières années.
Références en services	Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En cas de co-traitance, chacun des membres du groupement doit présenter l'intégralité des documents permettant de vérifier sa situation juridique et les documents nécessaires pour prendre en compte la ou les compétence(s) demandée(s).

Si l'entreprise envisage, dès sa candidature, de sous-traiter une partie de sa prestation, elle devra joindre :
-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-1 Code de la commande publique ;
-Le contrat de sous-traitance ou à défaut un engagement écrit du ou des sous-traitants.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte engagement (AE) et ses annexes éventuelles	L'acte d'engagement complété et daté (au format WORD).
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)	Le bordereau des prix unitaires complété (au format EXCEL).
Détail Quantitatif Estimatif (DQE)	Le détail quantitatif estimatif complété (au format EXCEL).
Mémoire Technique (MT)	Le mémoire technique renseigné et précisant : - La méthodologie et l'organisation du soumissionnaire pour répondre au besoin exprimé dans les documents de la consultation ; - Les moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations ; - Les moyens et dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés à l'exécution du contrat.

L'intégralité des documents relatifs au contenu de l'offre et listés ci-dessus doit être fournie à peine d'absence de conformité. Les informations manquantes dont la régularisation ne modifiera pas les caractères substantiels de l'offre pourront être redemandées dans un délai bref.

Sur demande du pouvoir adjudicateur, le titulaire pressenti présentera l'exemplaire papier de l'acte d'engagement, complété, daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/des prestataires, afin de permettre la signature de cette pièce par le pouvoir adjudicateur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'examiner les offres avant les candidatures.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de la déclaration du candidat (DC4):

-Les capacités professionnelles, techniques et financières du sous-traitant ;
-Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics, prévue aux articles R2143-6 à R2143-10 du Code de la commande publique et R2193-3 du Code de la commande publique.
A défaut ces pièces devront être fournies lors de la mise au point du contrat en vue de l'agrément du sous-traitant.

- **Modalités de remise des plis :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0629 suivant les conditions définies à la rubrique 6 du présent règlement. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées.

Les entreprises peuvent transmettre **une copie de sauvegarde** de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 14 décembre 2009 et à l'article R2132-11 du Code de la commande publique.

La copie de sauvegarde peut être remise :

-par voie postale, à l'adresse ci-dessous et par tout moyen permettant de donner date certaine :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
SERVICES DE LA COMMANDE PUBLIQUE
1 avenue d'Albigny
CS 32444
74041 ANNECY CEDEX

Téléphone : 04.50.33.50.00

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

ATTENTION : **Seules les copies de sauvegarde peuvent être remises par voie papier.**
Toute autre remise papier sera considérée comme irrégulière et, par conséquent rejetée.
L'ensemble des échanges en cours de consultation (demande de précisions...) se fera via la plateforme de dématérialisation du Département (MPI). Il appartient à chaque candidat d'indiquer une adresse courriel valide et opérationnelle pour permettre ces échanges.

- **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature.

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

- **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Prix (70 %)	
2. Valeur technique (20 %)	
2.1. Méthodologie et organisation du soumissionnaire pour répondre au besoin exprimé dans les documents de la consultation (5 points)	
2.2. Moyens humains et matériels affectés à la réalisation des prestations (15 points)	Personnels, flotte de véhicules (nombre, capacité, marques, année de mise en service, équipement des véhicules, sécurité, norme Euro) et la localisation des dépôts.
3. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	Moyens et dispositifs mis en œuvre pour limiter les impacts environnementaux négatifs liés à l'exécution du contrat (optimisation du taux de remplissage des véhicules, type de carburant utilisé, écoconduite et etc.).

Méthode d'analyse :

Modalités de notation :

1 - Prix (70%) apprécié au regard du détail quantitatif estimatif (DQE) :
Note = (Montant de l'offre la moins-disante / Montant de l'offre à noter) x 70

2 - Valeur technique (20 %) appréciée au regard du contenu du mémoire technique et évaluée en fonction des sous-critères de la façon suivante :
0 : Non renseigné ou nul (0% des points)
1 : Insuffisant (25% des points)
2 : Assez satisfaisant (50% des points)
3 : Satisfaisant (75% des points)
4 : Très satisfaisant (100% des points)

3 - Performance en matière de protection de l'environnement (10 %) appréciée au regard du contenu du mémoire technique et évaluée de la façon suivante :
0 : Non renseigné ou nul (0% des points)
1 : Insuffisant (25% des points)
2 : Assez satisfaisant (50% des points)
3 : Satisfaisant (75% des points)
4 : Très satisfaisant (100% des points)

A l'issue de l'analyse de la valeur technique et de la valeur environnementale, le total de points obtenus par chacun des candidats définit leur note technique et environnementale évaluée.

Il sera procédé au calcul de la valeur technique définitive :
Note = (Note technique évaluée de l'offre à noter / Note technique évaluée la plus élevée) x 20

Il sera procédé au calcul de la valeur environnementale définitive :
Note = (Note environnementale évaluée de l'offre à noter / Note environnementale évaluée la plus élevée) x 10

En cas d'égalité sur la note globale, le candidat ayant obtenu la meilleure note sur le critère prépondérant, en l'occurrence le critère prix, obtiendra la première place.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat. L'offre est rejetée en l'absence de justifications suffisantes après demande adressée par l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

- **Traitement des erreurs :**

Pour les prix unitaires, en cas de discordance constatée dans une offre, et sauf erreur manifeste, les indications, en lettres le cas échéant, portées sur le bordereau des prix unitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées et c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération pour le jugement des offres.

- **Recherche des offres anormalement basses :**

L'attention du candidat est attirée sur le fait que le Département procède à une recherche systématique des offres anormalement basses dès lors que le contexte concurrentiel le permet. Dans ce cadre, la détection d'une offre potentiellement anormalement basse donne lieu à interrogation du candidat qui dispose alors de cinq jours ouvrés maximum pour justifier son offre.

- **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat pressenti ne saurait être désigné définitivement comme attributaire du contrat qu'à la condition de produire, dans un délai de 8 jours ouvrés à compter de la réception de la demande par le pouvoir adjudicateur, les certificats et attestations prévus aux articles R2143-6 à R2143-10 du code de la commande publique :

- Une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions sociales incombant au cocontractant et datant de moins de six mois (article L243-15 du code de sécurité sociale) couvrant également la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés prévus aux articles L5212-2 à L5212-5 du code du travail ;

- Les attestations délivrées par les administrations compétentes prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales. Les candidats établis à l'étranger produisent un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine ;

- Lorsque l'immatriculation du cocontractant au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers est obligatoire ou lorsqu'il s'agit d'une profession réglementée, l'un des documents suivants :
    a) Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K ou K bis) ou le numéro unique d'identification délivré par l'INSEE;
    b) Un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers ou à une liste ou un tableau d'un ordre professionnel, ou la référence de l'agrément délivré par l'autorité compétente ;
    c) Un récépissé du dépôt de déclaration auprès d'un centre de formalités des entreprises pour les personnes physiques ou morales en cours d'inscription.

- Une attestation sur l'honneur indiquant votre intention ou non d'employer des salariés étrangers et dans l'affirmative de communiquer la liste des salariés étrangers employés et soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L. 5221-2 du code du travail en précisant pour chaque salarié (D. 8254-2 du code du travail) :
    a) Sa date d'embauche ;
    b) Sa nationalité ;
    c) Le type et le numéro d'ordre du titre valant autorisation de travail.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, leurs questions adressées sur la plate-forme du pouvoir adjudicateur à l'adresse suivante : www.hautesavoie.fr - Rubrique Le Département - Marché publics - Référence de l'avis n°2026A0629.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

Les demandes de renseignements administratifs ou juridiques doivent être envoyées sur le profil d'acheteur.

En cas de défaillance, il convient de s'adresser à :
M. Livio CAILLON
Téléphone : 04 50 33 21 44
Courriel : dacp-fcs@hautesavoie.fr

6. CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION AW SOLUTIONS

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont accessibles sur le lien suivant : http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf

Recommandations pour le dépôt des plis :	
Formats acceptés	WORD, EXCEL, ACROBAT, ZIP . Les éventuels fichiers compressés (zip, ...) ne doivent contenir que ces formats.
Taille des plis	Dépôt de plis, taille recommandée : 50 Mo Dépôt de plis > à 500 Mo, vérifiez vos préalables techniques. Dépôt de plis > 3 Go, limites informatiques sévères, le dépôt peut être anormalement long (voire impossible).
Signature électronique	Facultative
Arborescence des plis	Chaque dossier peut contenir deux sous niveaux de dossier maximum.
Nommage des fichiers	Evitez les noms longs : Windows est limité à 256 caractères pour la longueur totale d'un chemin.

Anticiper le dépôt effectif des plis au minimum 24 heures avant l'expiration.

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industriel et commercial. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : donneespersonnelles@hautesavoie.fr ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Documents et liens utiles :

Code de la commande publique et ses annexes (Légifrance)
Formulaires candidats (DAJ)
Médiateur des entreprises
CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021
RC_2026_06_15